

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/02/2018

Dossier complet le :

12/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-1046

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme de tri et de transit de déchets métalliques non dangereux, déchets divers et déchets industriels sur la commune d'Andrézioux Bouthéon, dans le cadre du déménagement d'une activité existante implantée sur la commune de Saint-Etienne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFOREC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MICHON Laurent, Président

RCS / SIRET

3 1 1 2 2 1 3 3 7 0 0 0 2 6

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a)	Autre ICPE soumises à Autorisation Rubriques concernées : 2713 ; 2718

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SOFOREC est spécialisé dans la récupération et la valorisation de déchets métalliques depuis plus de 40 ans.

Son projet consiste en la création d'une nouvelle plateforme de tri et de transit de métaux sur une superficie d'environ 22 000 m².

Le site comprendra un bâtiment d'ores et déjà existant qui sera rénové et ré-habillé à usage de bureaux et un bâtiment neuf attenant qui servira pour le transit de certains métaux. Un préau couvrira l'aire de lavage des véhicules.

L'activité consistant au transit de métaux, le site sera pourvu de zones imperméabilisées et de boxes de tri. Une cisaille est prévue pour la mise à dimension de certaines marchandises.

18 personnes travailleront sur cette installation.

Aucun stockage de métaux ne sera réalisé : les déchets triés seront réexpédiés directement vers des sociétés de retraitement tel que les aciéries et fonderies.

4.2 Objectifs du projet

La société SOFOREC exerce une activité de récupération de déchets de métaux sur la commune de Saint-Etienne, au 30, rue Jean Allemane, depuis 1977. Elle est autorisée depuis 1995.

SOFOREC est locataire de ce site par le biais d'un bail précaire reconductible sur 3 ans.

la société souhaite donc investir sur un site neuf dont il sera le propriétaire.

L'objectif du projet est donc aujourd'hui de déménager l'installation de Saint-Etienne au niveau de la ZAC des Volons à Andrézieux-Bouthéon (à environ 17 km au NNO).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une période d'environ 8 mois :

- 2 mois de terrassement
- 5/6 mois de travaux (réalisation des voiries, rénovation du bâtiment, mise en clôture du site...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de SOFOREC consiste à collecter et acheter les métaux et déchets métalliques variés auprès des industriels de la région, afin de valoriser cette matière issue de leur production et de l'acheminer vers les aciéries et fonderies.

Les camions en charge de ces transports sont la propriété de SOFOREC, et sont alimentés par le biais d'une station service présente qui sera installée sur le site (120 m³/an de gazole distribués).

Une unité de lavage permettra le nettoyage des véhicules.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE - Autorisation pour les rubriques 2713 (transit, regroupement, tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux) et 2718 (installation de transit, regroupement ou de tri de déchets dangereux).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Installation de transit de métaux ou déchets de métaux	12 000 m ²
Installation de transit de déchets pouvant contenir des substances dangereuses	25 t
Stockage de carburant (gasoil)	24 m ³
Distribution de carburant	120 m ³ /an
Emploi et stockage d'oxygène (pour découpe)	0.8 t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Volons
42 160 Andrézieux Bouthéon

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 16' 38" 2 Lat. 45° 32' 44" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPB de la Loire 2eme échéance (2014-2018) a été approuvé par arrêté préfectoral n°DT-15-1041 en date du 18/11/2015. Le PPB Loire 1ère échéance a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Andrézieux-Bouthéon est concerné par : - PPRNP Inondation du fleuve Loire entre le barrage de Grangent et Veauchette, approuvé par arrêté préfectoral du 23/11/1998 - PPRT Andrézieux-Bouthéon - SNF, approuvé par arrêté préfectoral le 20/12/2012. SOFOREC n'est concerné par aucun de ces deux plans.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC L14- Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire : à environ 750 m au nord ZPS32 - Plaine du Forez : à environ 650 m au nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable, issu du réseau de distribution public : pour les besoins sanitaires des employés, et le lavage des véhicules (environ 150 m ³ /an). Aucun forage n'est envisagé, ni nécessaire au regard de volumes consommés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du terrassement du site (pour la couche de forme des voiries), environ 3500 m ³ de terre végétales seront évacués du site : ces terres pourront être reprises par des paysagistes, ou laisser sur site pour être réutilisé dans le cadre des travaux. Elles ne sont pas susceptibles d'être polluées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation de la couche de forme des voiries du site, du concassé (ou matériau proche) sera livré sur le site. Le volume de concassé entrant sera équivalent au volume de terre évacué. Ce matériau sera issu des carrières des plus proches. Il ne sera pas susceptible d'être pollué.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans une Zone d'Activité Concertée. la création de cette zone a été délibérée le 26/11/1990. Selon les études réalisées lors de la création de cette zone, aucune sensibilité spécifique du milieu faunistique et faunistique n'a été identifiée. Les parcelles du projet se composent actuellement d'espaces verts et d'une parcelle composée d'un bâtiment et de voirie associée. Aucune zone arborée n'y est présente.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté à environ 700 m au sud d'une zone Natura 2000. Le seul effluent susceptible d'atteindre cette zone et engendré par l'activité du site sera celui des eaux pluviales. Ces dernières, avant leur rejet dans la Loire, seront traitées et retenues dans un bassin de rétention, de la même manière que les installations voisines existantes sur la ZAC. Le projet en lui-même n'est pas susceptible d'avoir un impact ni sur les habitats, ni sur les espèces inscrites de la zone protégée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'étendra sur une superficie d'environ 2,2 ha. Il s'agit aujourd'hui d'un espace vert en friche non utilisé, et non cultivé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux rejetées au milieu naturel seront préalablement traitées. Les sources de bruit respecteront les valeurs seuils imposées. Aucun rejet atmosphérique significatif ne sera présent sur le site. SOFOREC ne sera pas à l'origine de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véhicules SOFOREC dont PL : 40 rotations entrée sortie par jour Transporteurs et apports sur site : 40 rotations entrée sortie par jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité aura lieu du lundi au jeu de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 7h30 à 12h. Le site sera fermé le week-end et les jours fériés. La source principale de bruit sera induite par le déchargement des camions. Il s'agit d'un bruit ponctuel et de courte durée. Le découpage des métaux volumineux se fera au chalumeau : cette technique n'est pas génératrice de bruit. SOFOREC sera concerné par le bruit induit par les sites voisins.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets triés et valorisés par SOFOREC seront principalement métalliques : ils ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de nuisance olfactive pour le voisinage industriel.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fonctionnera uniquement en horaire de (pas d'activité la nuit). En période hivernale, les extérieurs du site seront éclairés pour permettre aux employés de pouvoir travailler en début de journée et fin de journée.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques engendrés par l'activité seront essentiellement ceux des véhicules PL dans le cadre de la récupération et du transit de déchets métalliques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales de ruissellement des toitures et des voiries : rejet dans le milieu naturel, après traitement et rétention. Eaux sanitaires : station d'épuration communale Eaux de lavage des PL : station d'épuration, après traitement spécifique
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux (pluviale, sanitaire, de lavage)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- DIB, ordures ménagères, papier et carton, en quantité limitée (déchets non dangereux) stockés dans ces bennes et régulièrement évacués par une société agréée. - boues des séparateurs hydrocarbures (déchets dangereux) : vidés 3 à 4 fois par an par pompage par une société agréée. Feront l'objet de BSD. Le cœur d'activité de la société étant le tri et la valorisation des déchets métalliques, les produits entrants repartent du site dans les mêmes proportions (transit). Il ne s'agit pas ici de production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe dans une ZAC, créée pour permettre l'implantation d'activités économiques. Le projet est implanté en zone AUfb du PLU de la commune : il s'agit d'une zone à urbaniser destinée à permettre l'extension de l'urbanisation, principalement aux activités économiques, construits en ordre discontinu. L'usage du sol a donc été prévu à cet effet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet susceptibles de se cumuler avec celles des entreprises existantes déjà en activité sur la ZAC des Volons seront liées

- au bruit,
- au rejet des eaux pluviales, pour lesquelles un bassin d'orage commun à la ZAC avaient été prévu et dimensionné,
- au trafic de véhicules VL et PL.

Les sociétés déjà présentes sur la ZAC sont au nombre de 4.

Les projets implantés sur la commune d'Andrézieux Bouthéon ayant fait l'objet d'un avis de l'AE au cours de ces dernières années sont :

- l'extension d'un bâtiment industriel de fabrication de papier - HAUBTMANN - rue Adrienne BOLLAND, à environ 1,5 km à l'est.
- la modification d'un rejet des effluents de TAR - société SNF - rue Adrienne BOLLAND, à environ 2,7 km au sud-est,
- le défrichement de bois communaux dans le cadre du projet SNF - ZAC des Milieux, à environ 2,7 km au sud-est.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

SOFOREC prévoit la mise en place des dispositifs suivants :

- imperméabilisation des voiries pour éviter l'envol de poussières,
- mise en place de boxes étanches pour le transit des déchets, afin d'éviter toute contamination des sols et la récupération des eaux de pluie,
- mise en place de plusieurs séparateurs hydrocarbures pour traiter les effluents aqueux avant le rejet au milieu naturel,
- rétention des eaux pluviales par le biais d'une rétention commune,
- implantation du projet dans une ZAC existante destinée au développement économique,
- absence de zone protégée sur l'emprise du projet,
- volonté de déplacer une activité existante sur un site neuf dans le respect des différentes prescriptions de la réglementation ICPE, le terrain du projet étant plus adapté à l'activité que l'actuel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, SOFOREC n'estime pas nécessaire que son projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, notamment pour les raisons suivantes :

- le projet s'inscrit dans une ZAC ayant fait l'objet d'une Autorisation préfectorale à sa création;
- le projet est en accord avec le PLU de la commune, dédiant cette zone au développement économique;
- l'activité ne mettra pas en œuvre des produits chimiques dangereux ou un process impliquant des risques spécifiques;
- toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact environnementale de l'activité, au regard des incidences produites.

Ce projet va faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter, au titre des ICPE. Elle sera contrainte de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires associées aux rubriques concernées (bruit, rejets, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Etienne

le,

03/02/2018

Signature



SOFOREC

30 rue Jean Allemane
42100 SAINT-ETIENNE

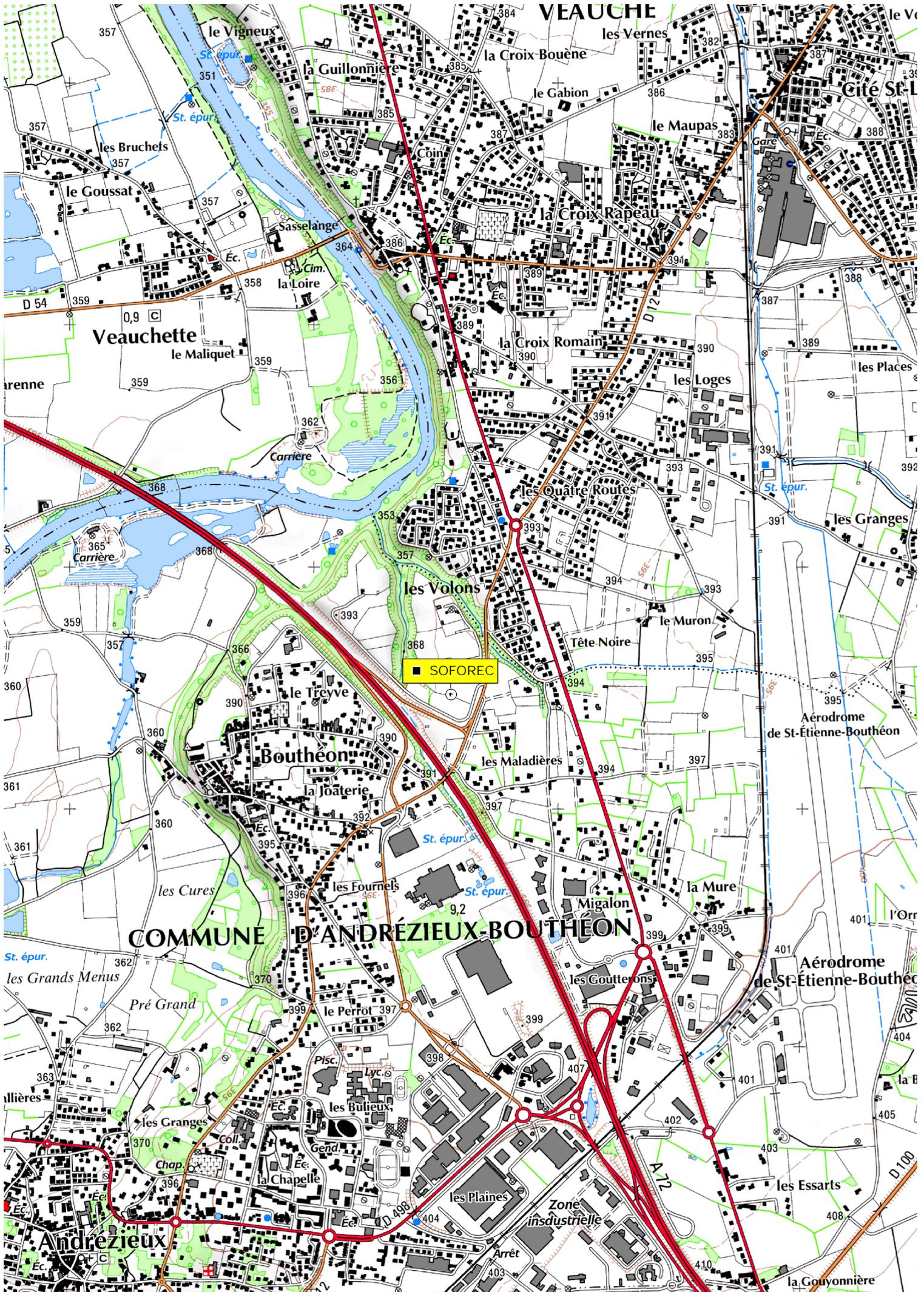
Tél : 04 77 80 42 12

Fax : 04 77 80 41 30

APE 3832Z

SIRET 311 221 337 00026

TVA FR29 311 221 337



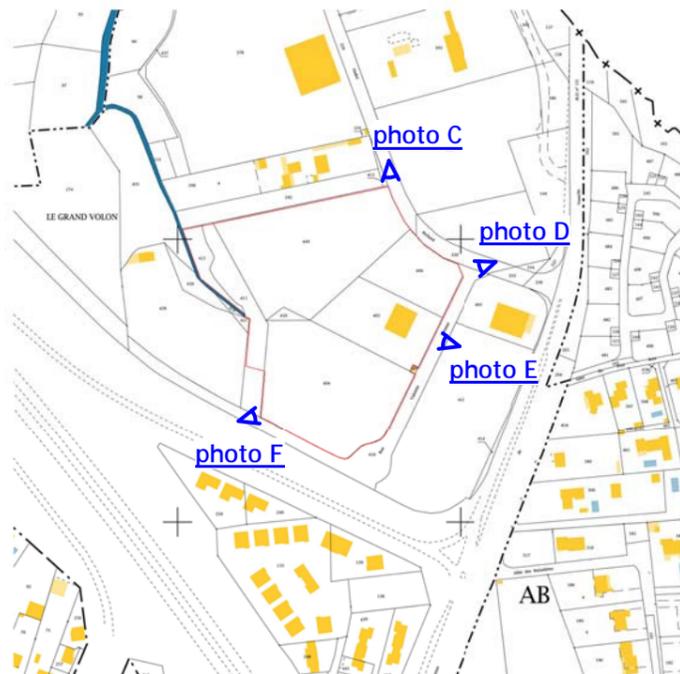


Photo C (environnement proche)



Photo D (environnement proche)



Photo E (environnement proche)



Photo F (environnement proche)

SOFOREC

Projet à : ZAC Les Volons II
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Photographies environnement
proche

Date : le 8 février 2018

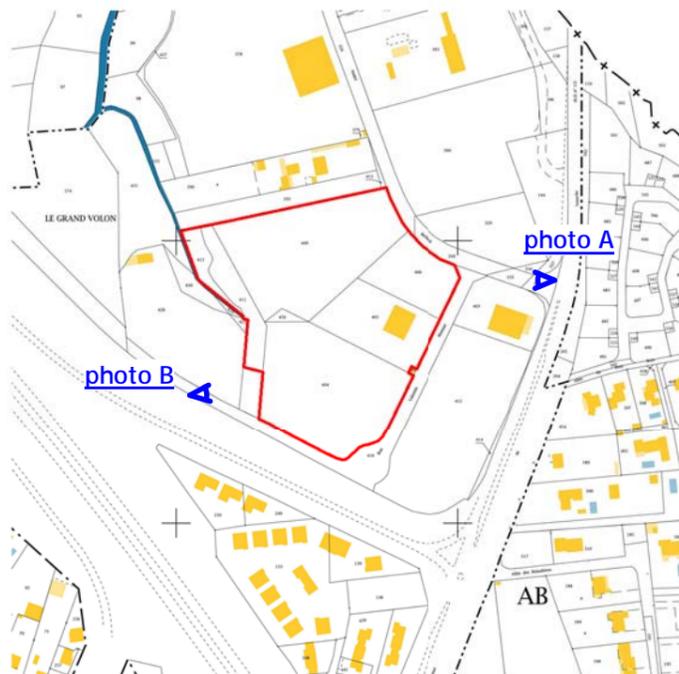


Photo A (paysage lointain)



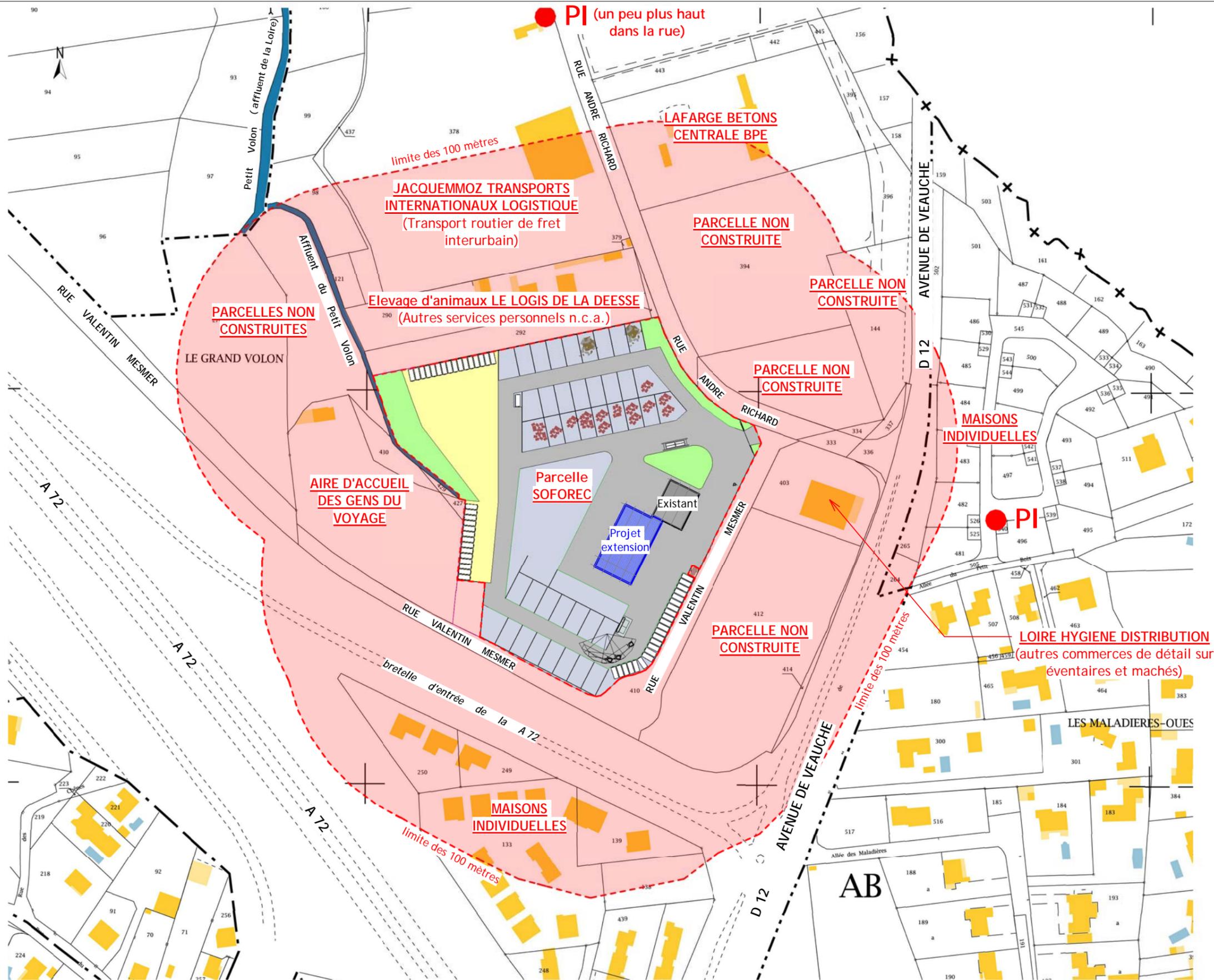
Photo B (paysage lointain)

SOFOREC

Projet à : ZAC Les Volons II
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Photographies paysage lointain

Date : le 8 février 2018



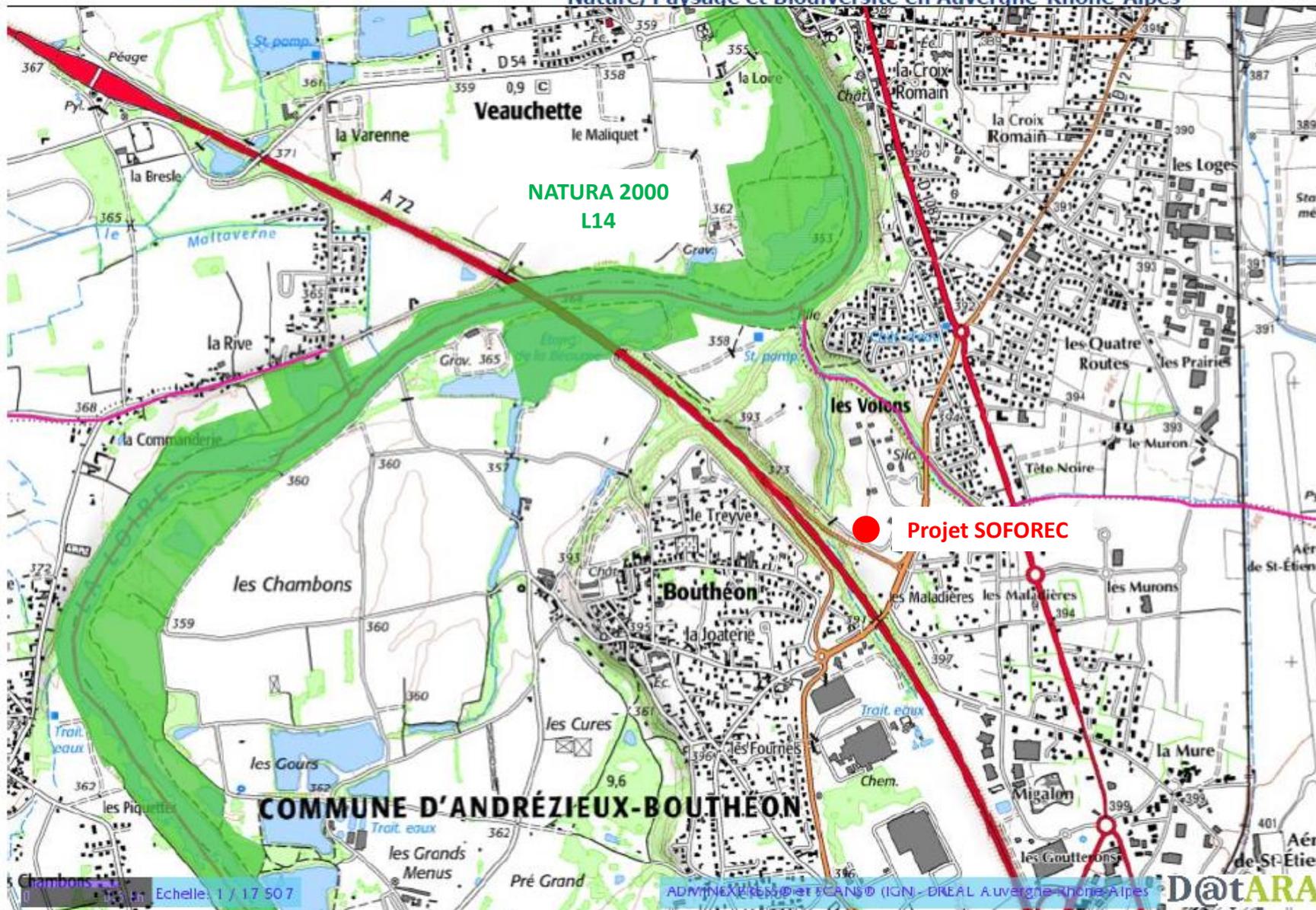
SOFORÉC

Projet à : ZAC Les Volons II
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

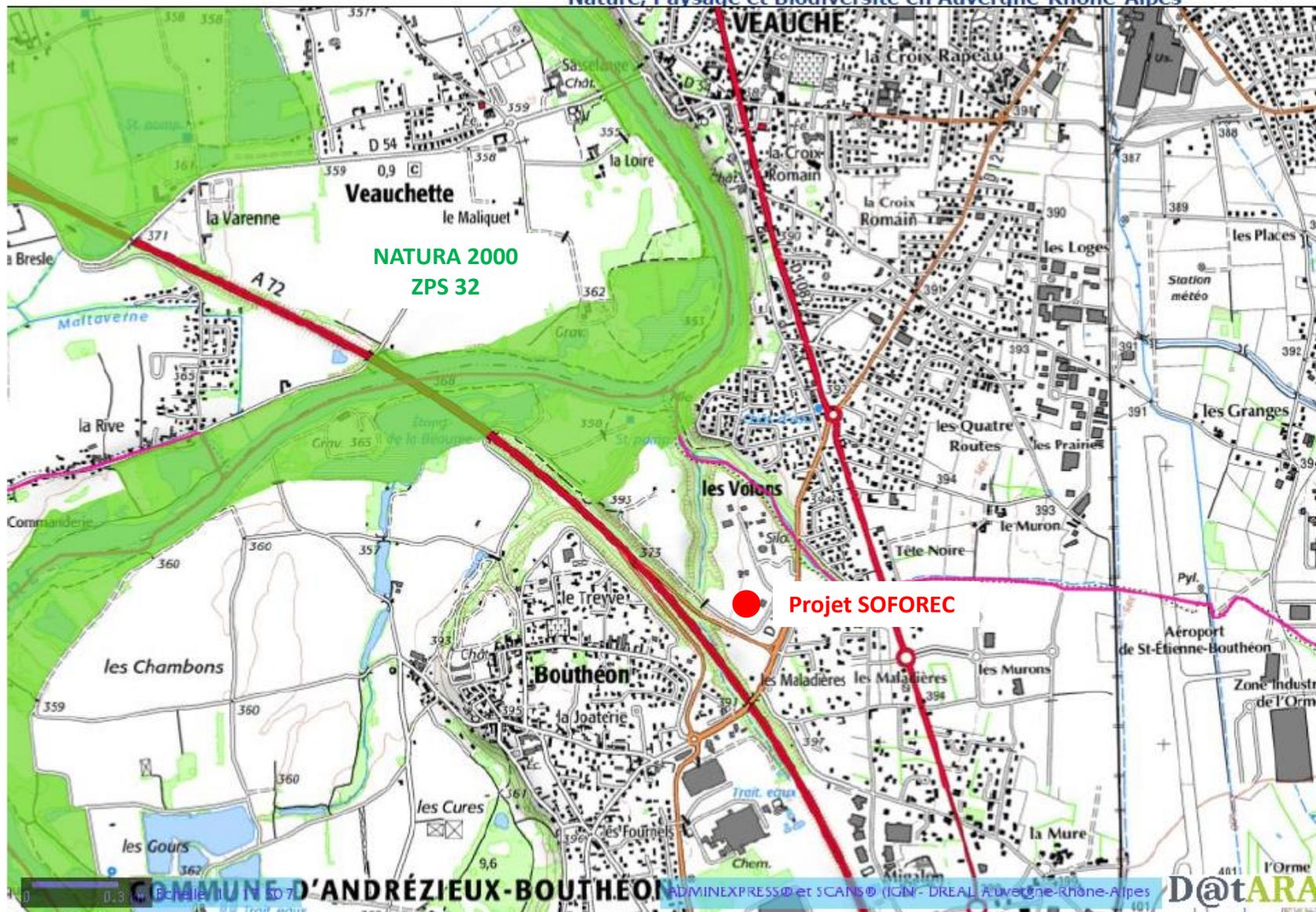
Plan du projet avec rayon des 100 mètres

Date : le 8 février 2018
Echelle : 1 : 2000

Nature, Paysage et Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes



Nature, Paysage et Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes



Tous droits réservés.

Document imprimé le 19 Janvier 2018, serveur Prodiges V3, <http://carto.datarar.gov.fr>, Service: Prodiges.